



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 14 Décembre 2011

Date de la convocation 07 Décembre 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc – Communauté de Communes CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, M. MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, CANET : Mme FABRE Maryse, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFÉ Gilbert, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. BARON Bernard, M. DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M. GOUTTES Gérard, FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M. VENTRE Philippe, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN-CABRIERES : M. BLANQUER Alain, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. ORMIERES Jean-Louis.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MATHIEU Alain à M. GAIRAUD Francis, M. FAVIER Marc à M. MALBEC Sylvain, M. MARTINEZ Antoine à M. LIEB François, M. BAISSSE Robert à M. BRUN Olivier, M. SAN MARTIN Bernard à M. VENTRE Philippe, M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel, M. SOTO Bernard à M. QUEROL Jean-François, M. RIGAUD Christian à M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,</p>

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de prendre en considération les difficultés de trésorerie que peut rencontrer la Communauté de Communes du Clermontais en cours d'année, lorsque les dépenses sont provisoirement supérieures aux recettes reçues.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20111220-2011-12-14-16-DE
Date de télétransmission : 20/12/2011
Date de réception préfecture : 20/12/2011

Il précise que le Conseil Communautaire peut autoriser comme les années précédentes, Monsieur le Président à souscrire auprès d'un organisme de crédit, une ligne de trésorerie, d'un montant d'un million d'euros, représentant une partie des subventions ou dotations notifiées ou autres recettes fiscales assurées, en attente d'encaissement en section de fonctionnement.

Il ajoute que les avantages de cette procédure sont, la possibilité de faire face à des besoins ponctuels et de ne payer d'intérêts uniquement lorsque cette ligne de trésorerie est utilisée.

Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES termine en indiquant que cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances et personnel réunie le 07 Décembre 2011.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant d'un million d'Euros, auprès d'un organisme de crédit.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

PRECISE que les dépenses afférentes à ce contrat seront inscrites au budget de la Communauté de Communes du Clermontais.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.